



Compte rendu CSAL Formation Spécialisée du 12/09/2023

Ce CSAL s'est déroulé en présence de l'ensemble des organisations syndicales. FO était représenté par Christian PERNOT.

En réponse à la liminaire de FO, sur la question relative à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics et d'une mise en cause juridictionnelle des agents non comptables de catégorie A, B ou C, le Président a répondu que, dès lors qu'ils appliquaient les directives du comptable, cette mise en cause ne saurait intervenir. Une telle réponse n'a rien de rassurant. Elle confirme la potentialité d'une mise en cause juridictionnelle des agents non comptables de la DGFIP, comme l'atteste le contenu des premiers réquisitoires de la 7ème chambre de la Cour des Comptes.

De plus, dans sa liminaire, FO a dénoncé le durcissement des conditions d'accès au télétravail dans notre DDFIP. Pour la Direction, ces mesures sont destinées à éviter des dérives, elles seraient des préconisations. Pour la délégation, elles réduisent les droits prévus par le protocole ministériel sur le télétravail. Ce qui est un comble quand on sait que, normalement, ces droits constituent un socle et ne peuvent être qu'améliorés par les accords déclinés dans nos directions. C'est un coup de force ! FO a constaté que la Direction ne faisait aucune référence à la situation de collègues qui ne comptent pas leurs heures en télétravail. Le Président a répondu que ces agents n'avaient qu'à revenir en présentiel ! Cette remarque confirme que le télétravail représente une variable d'ajustement pour notre Direction.

Les représentants du personnel ont demandé que la question du télétravail soit portée devant le CSAL

L'ordre du jour figure ci-dessous, les principaux points sont retranscrits dans notre compte-rendu :

- Présentation de la note d'orientation ministérielle 2023
 - Présentation du bilan du budget CHSCT 2022
- Budget CSAL-Formation spécialisée : suivi des actions et finalisation (pour avis)
 - Suivi des formations
- Suivi des registres SST, accidents de service et fiches de signalement
 - Suivi des recommandations du rapport ISST site de Carpentras
 - Présentation du DUERP 2022 (pour information)
 - Présentation du PAP 2023 (pour vote)
- Présentation d'un compte-rendu d'exercice d'évacuation incendie (Avignon Cité administrative – bâtiment 1)
 - Programme de visites de services par la formation spécialisée
- Questions diverses : campagne GMBI, présentation du service social des MEF

Présentation de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2023 :

Elle s'articule autour de huit objectifs, parmi lesquels figurent la mise en place des Comités Sociaux d'Administration (CSAL) et des formations spécialisées (CSAL FS), le développement d'une approche organisationnelle du télétravail ou encore la sobriété énergétique.

Bilan du budget CHS CT 2022

L'exécution du budget 2022 n'a pas appelé d'observations. Pour information, il restait un solde de 5,59 € sur 78 153 €.

Budget CSAL FS 2023

Désormais, les budgets relatifs à l'achat de matériel et l'organisation de stage pour l'hygiène et la sécurité des agents sont scindés.

Pour ce qui concerne l'achat de matériel et les travaux, le budget 2023 est de 64 167 €. Avant la séance, il restait un solde de 38 296 €.

Les représentants des personnels ont approuvé l'achat de MEDIC CHAIR destinés à transporter les personnels à mobilité réduite du bâtiment un de la cité administrative pour 2840 €. L'achat d'un lit pliant de 68 € est également accepté.

Par ailleurs, les représentants des personnels ont examiné des devis relatifs à des travaux d'amélioration de la signalétique pour l'accueil du service de publicité foncière et la pose de moustiquaires au rez-de-chaussée du SGC de Monteux. Les OS acceptent le financement de ces travaux sur le budget du CSAL spécialisé. Toutefois, compte tenu des coûts élevés de ces travaux (plus de 11 000 € pour les moustiquaires), elles ont demandé des devis supplémentaires avant de choisir les fournisseurs.

S'agissant des stages, l'enveloppe est de 11 994 €. Une formation sur le droit à la déconnexion ainsi qu'à la conduite à vélo a été validée. De plus, les représentants des personnels ont proposé d'utiliser une partie du budget matériel et travaux pour financer des stages supplémentaires, notamment une formation aux premiers secours santé mentale.

Suivi des registres SST, accidents de services et fiches de signalements

Pour ce qui est des fiches de signalements, certaines concernent des collègues victimes d'agressions de la part d'usagers. D'autres sont relatives à des altercations entre agents.

Suivi des recommandations du rapport ISST pour le site de Carpentras

Cette visite a été réalisée à l'automne 2022 dans le cadre de la restructuration des services du CDFP de Carpentras, le départ de la trésorerie vers Monteux et le futur déménagement du PCE à Avignon, repoussé à septembre 2024.

L'ISST a demandé la réparation du système de chauffage, régulièrement défaillant ou encore des fuites d'eau proches de matériel informatique. Ces recommandations ont été suivies.

La question du déménagement du CDFP de Carpentras est également évoquée dans ce rapport. Ce que nous savions jusqu'à présent, c'était que le centre de contact des professionnels, dont l'ouverture est prévu le 1^{er} septembre prochain, sera installé sur l'ancien site METEO FRANCE, situé hameau de SERRES. Pour l'instant, les représentants des personnels n'ont reçu aucun plan ni projet relatifs à l'installation du centre de contact des professionnels.

Nous avons appris que la Direction envisageait la construction d'un centre des Finances Publiques sur ce site.

Document unique d'évaluation des risques professionnels et présentation du programme annuel de prévention (PAP) 2023

Le DUERP de notre Direction compte 264 situations d'expositions. Par ordre d'importance, les risques suivants sont identifiés :

- risques psycho sociaux : 45 %;
- risques liés au travail sur écran : 16 %;
- risques biologiques et infectieux : 11 %;
- risques liés aux déplacements et aux chutes : 10,5 %

Pour faire face aux difficultés soulevées par nos collègues, ce sont souvent des formations qui sont proposées comme « priorisation et organisation des tâches » ! Pour FO, de telles propositions ne sont pas à la hauteur des enjeux. Elles sont comme un emplâtre sur une jambe de bois. Pour rassurer les agents, l'arrêt des suppressions de postes et structures semble la meilleure solution !

L'avis intersyndical sur le PAP 2023 est négatif !

Visite de service par la formation spécialisée : elle est prévue à Orange le 30 novembre prochain à neuf heures.

Questions diverses : GMBI

Depuis le début de l'année, nos services sont perturbés par la mise en place de ce logiciel dont le fonctionnement est unanimement critiqué. Les représentants des personnels ont égrené les difficultés subies par les SIP, SIE et SDIF.

Après avoir énuméré les outils mis en place par la Centrale pour aider les services, la Direction a reconnu que le lancement de ce logiciel avait généré un surcroît de travail dans les services précités. Ainsi, pour le SIP Sud Vaucluse, c'est 20 % d'accueil supplémentaire en 2023 avec de nombreuses questions sur GMBI.

FO a présenté les observations de nos collègues du SDIF Avignon, du SIE Apt et du SIP Carpentras. Leurs témoignages sont joints en annexe du présent compte-rendu. D'une manière générale, les agents s'inquiètent du nombre de contentieux à venir compte tenu du nombre de données erronées intégrées dans GMBI. Certaines phrases nous semblent bien résumer la colère et l'incompréhension de nos collègues, nous vous les livrons ci-dessous :

- « on a délaissé des missions au détriment d'autres et le retard s'accumule... » ;
- « Au final, on perd notre temps à refaire les mêmes choses » ;
- « les gérants des SCI contactent le SIE pour poser des questions techniques sur la déclaration GMBI. Les agents du service les invitent à poser leurs questions sur e-contact car ils ne sont pas compétents pour leur répondre, ce qui crée un climat de tension avec les usagers » ;
- « L 'application GMBI présente des incohérences, à titre d'exemple, pour déclarer un local vacant, il faut indiquer propriétaire occupant ».

N'en jetez plus, la coupe est pleine !

Devant cette situation ubuesque, à l'initiative de FO DGFIP 84, l'intersyndicale a demandé le report de la date limite de dépôt des déclarations dans GMBI au 30 octobre 2023.

Questions diverses :

Les représentants des personnels ont demandé un point sur les travaux immobiliers sur les différents sites :

- A Avignon, nous avons appris qu'un nouveau planning serait établi pour la suite de la rénovation de la cité administrative. La Direction nous a également informés qu'un espace de co-working serait installé sur l'aile sud du SIE. FO refuse la mise en place de cet espace. Pour la délégation, il faut pour chaque agent un bureau !
- A Cavaillon, l'étanchéité du toit a été refaite ;
- A Apt, les travaux seront terminés en fin d'année.

FO a évoqué la situation du SGC Avignon. A peine créé, ce service manque déjà de bras puisqu'il y manque trois agents B, sans compter les temps partiels et les arrêts maladies. Le service n'a pas d'EDR et il faut former des novices qui découvrent les métiers du SGC.

La délégation a également interrogé la Direction sur le remplacement d'un agent du SDIF qui a demandé son détachement. Réponse : un remplacement ne peut être effectué après le mouvement de mutations.

Enfin, FO a demandé à la Direction de se renseigner sur le taux d'absentéisme féminin au concours de contrôleur principal organisé le jour de la rentrée des classes. Les « femmes de la DGFIP » qui passaient le concours le 4 septembre ont certainement été pénalisées.